

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

En exercice : 18  
Présents : 16  
Pouvoirs : 1  
Votants : 17

#### Date de la convocation :

4 octobre 2017

#### Date d'affichage :

4 octobre 2017

**Présents :** MM. - Michel BRARD - Catherine LEBOUcq - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET  
Adjoints

Marc LIBERT - Charles DAVENEL - Madeleine DENIS - Nicolas HARDY - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART - Aline JOSSE - Christian THÉBAULT - Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Sébastien TROUVÉ - Anne-Marie VEILLÉ

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017
- Décision modificative N°2 du budget principal 2017 (*délibération*)
- Extension éclairage public rue du Couesnon : acceptation étude détaillée du SDE 35 et du montant de la participation communale (*délibération*)
- Fougères Agglomération : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 13 septembre 2017 dont le transfert de charges relatif aux transports urbains (*délibération*)
- Fougères Agglomération : modification statutaire pour le retrait de la compétence « aménagement des points d'arrêt et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs » relative aux transports en commun (*délibération*)
- Fixation d'un nouveau tarif pour une prestation « service cantine » (*délibération*)
- Détermination du taux d'avancement applicable aux grades des agents de la collectivité (ratio promus/promouvables) (*délibération*)
- Création de postes d' « Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe » et modification du tableau des effectifs (*délibération*)
- Numérotation des habitations en campagne (*délibération*)
- Avis sur le projet d'unité de méthanisation à la Selle en Luitré – enquête du 20 septembre au 21 octobre 2017 (*délibération*)

- Subvention à l'association « théâtre enfants » (*délibération*)
- Dénomination de la rue « centrale » de la zone de la Grande Marche (*délibération*)
- Présentation du plan communal de sauvegarde
- Questions diverses.

**Ajout à l'ordre du jour :** Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Travaux du presbytère : avenant au lot 3 charpente/ossature bois/bardage - SCBM (*délibération*)

**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017 :**

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Travaux du presbytère : avenant au lot 3 charpente/ossature bois/bardage - SCBM**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du presbytère, Monsieur le Maire informe de quelques travaux supplémentaires. Ils concernent le lot 3 - charpente/ossature bois/bardage - avec l'entreprise SCBM, pour une intervention pendant les travaux de démolition et de maçonnerie en maintien provisoire des fermes et arêtières existants pour permettre le coulage des planchers en béton.

Il propose d'accepter un avenant au marché initial avec l'entreprise SCBM.

Marché initial	: 84.080,04 € HT	-	100.896,05 € TTC
Avenant proposé	: 3.798,40 € HT	-	4.558,08 € TTC
Total	: 87.878,44 € HT	-	105.454,13 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant proposé pour un montant de 3.798,40 € HT – 4.558,08 € TTC, ce qui porte le marché à 87.878,44 € HT – 105.454,13 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 13, article 2313.

**Décision modificative N°2 du budget primitif 2017**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire présente le devis de la société JVS pour l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques pour la mairie et propose de modifier le budget primitif 2017 afin d'ajuster les crédits inscrits à l'opération 47 de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la décision modificative N°2 du budget principal comme suit :

### **Section d'investissement :**

Opération N°47 : Art. 2051 : + 1.500,00 € (logiciels mairie)  
(acquisition de matériel et mobilier) Art. 2188 : + 1.500,00 € (divers acquisitions)

Opération N°18 : Art. 2315 : - 3.000,00 € (travaux)  
(aménagement paysagers)

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **Extension éclairage public rue du Couesnon**

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI, Adjoint, présente l'étude détaillée et le tableau de financement proposés par le Syndicat Départemental d'Energie 35 pour l'extension de l'éclairage public rue du Couesnon dont il ressort une prise en charge communale de 9.360,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'étude détaillée du SDE 35 et le montant de la participation communale de 9.360,00 €, déduction faite des subventions (40% du montant HT), pour l'extension de l'éclairage public rue du Couesnon ;
- de demander l'aide au « Pays de Fougères », dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energies (CEE), si éligibilité de ces travaux ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment la convention pour la réalisation de travaux d'éclairage public à passer avec le SDE 35.

Les travaux seront réalisés en 2018 et les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018, en investissement, à l'opération 20.

### **Fougères Agglomération : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des transports urbains de la région fougèraise et transférant l'actif et le passif à Fougères Agglomération, par courrier en date du 28 septembre 2017, Fougères Agglomération demande l'approbation du rapport de la CLETC du 13 septembre 2017 dont le transfert de charges relatif aux transports urbains.

Monsieur le Maire donne lecture de la partie du rapport sur les transports urbains mentionnant les coûts de fonctionnement de 2014 à 2016, le coût annuel de l'équipement d'où il en ressort une participation pour la commune de Javené de 17.782,00 € par an, à compter de 2017 et qui sera prélevée sur l'attribution de compensation.

Les autres sujets du rapport sont l'élection du Président et Vice-président et le transfert de charges relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage de Louvigné-du-Désert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- d'approuver le rapport de la CLETC du 13 septembre 2017 (16 voix pour et 1 abstention).
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **Fougères Agglomération : modification statutaire - transports abris-voyageurs**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Au titre de l'« organisation de la mobilité », Fougères Agglomération, par sa compétence transport et notamment suite à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, est compétente en matière d'aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs et est donc chargé :

- . d'assurer la gestion et l'entretien des abris voyageurs du transport urbain, non urbain et du transport scolaire sur l'ensemble du territoire en lieu et place des communes ;
- . de mettre en accessibilité les abris voyageurs selon les Agendas d'Accessibilité Programmée définis par le SIVU de Transport Urbain de la région Fougères et le Département pour le transport non urbain.

La commission mobilité de Fougères Agglomération, lors de sa réunion du 16 mai dernier, a examiné les modalités d'exercice de cette compétence. Elle a conclu que la réussite de l'exercice de cette compétence devait reposer sur une grande proximité de l'entité responsable et que les communes remplissaient aujourd'hui ce rôle. Elle a donc donné un avis favorable à la restitution de cette responsabilité aux communes.

Cette compétence étant inscrite aux statuts de Fougères Agglomération, il convient de procéder à leur modification statutaire.

Le Conseil Communautaire a donc approuvé le retrait de la compétence statutaire « aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs » des statuts de Fougères Agglomération, lors de sa séance du 18 septembre 2017.

Après lecture de la décision de Fougères Agglomération, Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit approuver ou non le retrait de cette compétence statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de donner un avis défavorable au retrait de la compétence statutaire « aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs » des statuts de Fougères Agglomération (16 voix pour un avis défavorable et 1 abstention), la commune n'ayant plus la compétence « transports ».
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **Prestation « service cantine » - école publique**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire précise qu'une famille apporte, tous les jours, le repas de leur enfant à la cantine de l'école publique, à l'appui d'un certificat médical précisant une incompatibilité de l'état de santé de l'enfant avec l'alimentation collective.

Les tarifs pratiqués aujourd'hui ne rentrent pas dans ce cadre et le Maire propose de fixer un nouveau tarif « prestation service cantine ».

Après des questionnements sur la raison réelle de cette incompatibilité, sur l'aspect sanitaire, sur le conditionnement des aliments, entre autres, le conseil municipal demande qu'un contact soit pris avec le médecin qui a délivré le certificat, éventuellement avec la famille, pour des renseignements complémentaires et de s'informer du côté réglementaire avant de fixer ou pas un nouveau tarif.

### **Taux des avancements de grade des agents de la collectivité (ratio promus/promouvables)**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire précise que pour permettre les avancements de grade des agents communaux, proposés annuellement par le centre de gestion pour ceux remplissant les conditions, il faut déterminer le taux d'avancement ou le ratio promus/promouvables c'est-à-dire le pourcentage des promouvables. Un taux identique pourra être déterminé pour un ou plusieurs grades ou pour tous les grades présents dans la collectivité à compter d'une date donnée. Ce taux peut être compris entre 0 et 100 %.

Après en avoir délibéré et après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le conseil municipal décide :

- d'un taux d'avancement de 100% à tous les grades présents dans la collectivité à compter de l'année 2017 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **Création de grades d' « Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe » et modification du tableau des effectifs**

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Le Maire informe le conseil municipal qu'aux termes de la Loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération N°92-06 du 11 octobre 2017 fixant le ratio promus/promouvables,  
Vu la suppression des quotas à compter du 5 mai 2017,  
Vu le tableau des propositions d'avancements de grade 2017,  
Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire en date du 6 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- modifier le tableau des effectifs en transformant 4 grades d' « Adjoint technique territorial » en grade d' « Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe », 4 agents de la collectivité remplissant les conditions nécessaires, notamment d'ancienneté, étant promouvables ;
- de fixer la date d'effet de cette décision au 1<sup>er</sup> novembre 2017 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'arrêté portant avancement de grade.

### **Numérotation des habitations en campagne**

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après présentation d'un exemple pour un hameau, Monsieur le Maire propose de valider un projet de numérotation des habitations en campagne, établi par la Poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- valider le projet de numérotation des habitations en campagne établi par la Poste ;
- autoriser la Poste à valider cette numérotation dans le guichet adresse ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Pour l'achat des numéros, des crédits budgétaires sont inscrits à l'opération 67 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

### **Avis sur le projet d'unité de méthanisation à la Selle-en-Luitré**

Présentation : Cécile BOULDÉ - Adjointe

Cécile BOULDÉ, adjointe, présente le projet d'implantation d'une unité de méthanisation de matières organiques par la CENTRALE BIOGAZ DE L'AUMAILLERIE à la Selle-en-Luitré.

En vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, ce projet est l'objet d'une enquête publique depuis le 20 septembre qui se terminera le 21 octobre 2017 et le conseil municipal est invité à donner un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet d'implantation d'une unité de méthanisation de matières organiques à la Selle-en-Luitré ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir.

### **Subvention à l'association « Art Gus Compagnie »**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire informe de la création d'une nouvelle association « Art Gus Compagnie », présidée par Nicole COIC, afin de proposer des ateliers « théâtre » aux enfants. Cette création fait suite à des divergences d'avis au sein de l'association « Jav'scène » qui proposait initialement cette activité. Pour ne pas pénaliser les enfants, les élus décident de verser une aide au démarrage à « Art Gus Compagnie ».

Après présentation de la demande, le conseil municipal, décide à la majorité (16 voix pour et 1 voix contre) :

- de verser une subvention de 400 euros à l'association « Art Gus Compagnie », nouvellement créée.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

### **Dénomination « voie centrale » zone de la Grande Marche**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Par délibération du 25 mars 2009, la voie principale du Parc d'activités de la Grande Marche a été dénommée rue Claude BOURGELAT, y compris la voie « centrale ».

Monsieur le Maire propose de donner un autre nom à cette voie « centrale » afin de la distinguer de la voie principale et de permettre d'y interdire le stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, en restant dans le thème de la santé :

- de dénommer la voie « centrale » de la zone de la Grande Marche : rue Pierre-Victor GALTIER ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **Présentation du plan communal de sauvegarde**

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI, adjoint, présente le plan communal de sauvegarde de la commune, approuvé le 1<sup>er</sup> février 2017.

### **Questions diverses**

**Démission :** Le Maire informe de la démission officielle de Dominique FROC du conseil municipal.

**11 novembre :** Le Maire invite l'ensemble du conseil municipal à participer à la cérémonie du 11 novembre.

**ASCA** : Charles DAVENEL rend compte de la réunion de l'ASCA du 5 octobre 2017. Par le manque d'implication des parents, l'association va très certainement être dissoute lors de l'assemblée générale du 19 octobre prochain.

**Compte-rendu commission espaces verts du 4 octobre 2017** : Cécile BOULDE informe des décisions prises dont la participation aux « jardins féériques » proposé par la ville de Fougères et le choix des décors de Noël.

**Appel à projets pour logements adaptés pour personnes âgées** : Suite à l'envoi d'un dossier de candidature, Monsieur le Maire et Catherine LEBOUQC ont participé à une réunion de la commission de sélection des projets le 3 octobre 2017, pour une audition au cours de laquelle des informations complémentaires ont été apportées. Si la candidature de la commune est retenue, une aide à l'embauche d'un coordinateur sera apportée.

**PLU** : Le Maire rappelle qu'il y a déjà eu 2 réunions pour la révision du PLU (diagnostic) et incite les conseillers à participer aux prochaines réunions.

**HTL** : Monsieur le Maire et Michel BRARD rendent compte d'un rendez-vous, sur site, avec la direction de la société HTL. Suite à une présentation générale, le directeur a fait état des projets de développement importants de l'entreprise occasionnant de nouvelles constructions et des réaménagements de constructions existantes. 3 demandes de permis de construire sont en cours d'instruction.

**Terres de Jim** : Le Maire informe des précisions apportées lors de la réunion du 5 octobre à la Sous-Préfecture notamment sur la sécurité, la circulation.

**Subvention** : Pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de la 4<sup>ème</sup> tranche, le Maire informe de l'éligibilité de ces travaux à une aide financière du Pays de Fougères dans le cadre des « Certificats d'Economies d'Energies » (CEE).

**SMICTOM** : Suite au transfert de compétence à Fougères Agglomération, Michel BENEDETTI précise que la commune n'est plus représentée au sein du comité du SMICTOM et n'est donc plus conviée aux réunions. Il demande à ce que ce soit évoqué au niveau de Fougères Agglomération afin d'élire les représentants.

#### CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 15 novembre 2017 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 8 novembre 2017 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire  
Jean-Luc VALLET



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY

